



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 09 du 13/03/2018

Annnonce des rencontres des 17 et 24/03 ainsi que celles du 07/04/2018.
Les remises générales ont été fixées au 24/03 (pour le 16/12), au 07/04 (pour le 06/01) et au 21/04 (pour le 03/03). Nos rencontres prévues à certaines de ces dates seront reprogrammées.



Comité de Discipline

Rencontre CS Eurocommission 4 - AXA Belgium 3 du 17/02 : score devient 5 - 0 au lieu de 5 - 2 + amende de 25 euros à charge d'AXA Belgium (*joueur non qualifié*).

Rencontre AXA Belgium 1 - STIB-MIVB 1 du 24/02 : score 20 - 0 maintenu + amende de 25 euros à charge de STIB-MIVB (*joueur non qualifié*).

Rencontre CS Eurocommission 3 - BNP Paribas Fortis 2 du 24/02 : rapport de l'arbitre à l'encontre de CS Eurocommission classé sans suite.

Rencontre STIB-MIVB 1 - G 4 S du 17/03 :

- Décision 20/03 : arrêtée sur le score de 2 - 7 faute de combattants. Score maintenu sans amende.
- Décision 27/03 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 2 - 7 + amende de 25 euros à charge de G4S (*joueur suspendu à la FTF*).
- Décision du 27/03 annulée. Le joueur était suspendu à la FTF le 04/03 et a purgé sa peine. Sa suspension avait été prolongée chez nous vu la remise générale du 03/03. Il n'est pas logique de prolonger la suspension chez nous d'un joueur qui était suspendu par une autre fédération.

Rencontre Deutsche Bank - AG Insurance du 17/03 : forfait prévenu. Score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de AG Insurance.

Rencontre Pompiers Bruxelles - CS Eurocommission 2 du 17/03 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 1 - 0 + amende de 25 euros à charge de Pompiers Bruxelles (*joueur suspendu à la date de la rencontre*). Le joueur David DEODATO est suspendu pour la rencontre du 07/04/2018.

Rencontre CS Euroconseil - Engie Electrabel du 17/03 : forfait prévenu. Score 0 - 5 + amende de 35 euros à charge de CS Euroconseil.

Rencontre NATO 2 - FC La Lorgnette du 17/03 : forfait prévenu. Score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de NATO.

Rencontre AG Insurance - STIB-MIVB 1 du 24/03 : forfait prévenu. Score 5 - 0 + amende de 50 euros à charge de STIB-MIVB (*pas assez de joueurs qualifiés pour cette remise du 16/12/2017*).

Rencontre CS Eurocommission 2 - Pompiers Bruxelles du 24/03 : forfait tardif. Score 0 - 5 + amende de 50 euros à charge de CS Eurocommission.

Rencontre AEK Bruxelles - CS Eurocommission 4 du 24/03 : forfait non prévenu. Score 0 - 5 + amende de 75 euros (dont 25 euros à ristourner à CS Eurocommission) + frais d'arbitrage de 33,20 euros à charge de AEK Bruxelles.

Rencontre ASH Blancs - CS Eurocommission 5 du 24/03 : forfait prévenu. Score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de ASH Blancs.



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL



Réunions

Prochaines réunions pour les délégués à 18 hrs 30 au Clubhouse de BNP Paribas Fortis :

08/05/2018 12/06/2018 21/08/2018 28/08/2018



Divers

RAPPEL : lorsqu'une équipe déclare forfait, elle doit **prévenir l'adversaire + le Bureau Fédéral par mail**. Ne pas oublier non plus de prévenir le responsable du terrain.